

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CHEVIRÉ LE ROUGE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUGÉ-EN-ANJOU

Par arrêté n°2025-06 du 25 mars 2025, le maire de Baugé-en-Anjou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin rural de la Butte, d'une partie du chemin rural de l'Anerie et d'une partie du chemin rural de la Bazinière, chemins situés sur la commune déléguée de CHEVIRÉ LE ROUGE, sur une durée de 15 jours du 22 avril 2025 au 6 mai 2025 inclus.

A cet effet, Madame Isabelle MOREL, Cadre de l'Éducation Nationale à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de Baugé-en-Anjou.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public en mairie déléguée de CHEVIRÉ LE ROUGE du 22 avril 2025 à 9h00 au 6 mai 2025 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Baugé-en-Anjou (www.baugeenanjou.fr).

Le Commissaire-enquêteur recevra :

Mardi 22 avril 2025	10h00 – 12h00	Mairie déléguée de Cheviré le Rouge
Mardi 6 mai 2025	10h00 – 12h00	Mairie déléguée de Cheviré le Rouge

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie déléguée de Cheviré le Rouge, sur le site internet de la commune de Baugé-en-Anjou ou être adressées par écrit à l'attention du Commissaire-enquêteur en mairie de Baugé-en-Anjou.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie déléguée de Cheviré le Rouge, ainsi que sur le site internet de la commune de Baugé-en-Anjou où ils pourront être consultés pendant un délai d'un an. Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'aliénation d'une partie du chemin rural.